



DCM DU 14 DECEMBRE 2023

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.314

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 14 décembre** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 8 décembre 2023 - **Date d'affichage** : 20 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

18 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLÉRY, Jean-Christophe GILBERT, Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÛN, et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Laëtitia NOËL, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL et Anne VIOT.

11 excusés : Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Eric GOSSET, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT et Mesdames Julie AUBAUD, Sophie CARADEC, Awena KERLOC'H et Anne-Laure OULED-SGHAÏER.

11 pouvoirs : M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), M. Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Alain CLÉRY), M. Samuel GATTIER (qui a donné pouvoir à Jean-Christophe GILBERT), M. Christophe GAUTIER (qui a donné pouvoir à Laurence BLOUIN-DUFFÉE), M. Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Anne VIOT), M. Grégory PRENVEILLE (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN), M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Mickaël ROSETZKY) et Mme Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Merlene DÉSILES), Mme Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Mme Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Elsa ROUSSEL) et Mme Anne-Laure OULED-SGHAÏER (qui a donné pouvoir à Jacques BELLONCLE).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

TARIFICATIONS DE DIVERSES LOCATIONS ET PRESTATIONS COMMUNALES MISES EN APPLICATION AU 1ER JANVIER 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L2129 à L.2134 ;

VU les délibérations 22.359 en date du 15 décembre 2022 ;

VU l'avis de la commission « Finances, Ressources Humaines, Solidarités » en date du 27 novembre 2023 ;

CONSIDERANT le principe de non-rétroactivité des actes juridiques ;

Outre ses services principaux à la population (accueils de loisirs des enfants et des jeunes, restauration municipale...), la ville de Liffré propose un service de location de diverses « petites » prestations auprès des particuliers.

La tarification des « petites » prestations est présentée ci-dessous :

1- Location de petit matériel

	Tarif journalier	Tarif week-end
Panneau d'exposition blanc	4 €	7 €
Barrière en tube de 2,50 m (l'unité)	6 €	9 €
Table (l'unité)	5 €	8 €
Chaise (l'unité)	1 €	1,50 €
Banc (l'unité)	3 €	5 €
Isoloir (l'unité)	4 €	5 €
Estrade (l'unité)	4 €	5 €
Urne (l'unité)	4 €	5 €

La location pour le week-end commence le vendredi soir et se termine le lundi matin. Chaque jour de retard est facturé au prix du tarif journalier. La gratuité est appliquée pour les associations locales.

En cas de détérioration du matériel, le remboursement sera exigé sur la base de la valeur à neuf.

2- Photocopie auprès de la Mairie

Compte tenu du montant unitaire, le coût copie format 21*29.7 en noir et blanc est maintenu à 0.20€.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs des diverses locations et prestations communales tels que présentés pour une mise en application au 1^{er} janvier 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffré,
Le Maire,
Guillaume BÉGUÉ

